Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accord conclu entre le Conseil d'Etat et la FSF: consultation du personnel de l'Etat

La consultation des collaboratrices et des collaborateurs de l'Etat sur l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) sera lancée la semaine prochaine. Cet accord établit les principes à partir desquels la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud sera élaborée. Le personnel disposera de dix jours pour se prononcer. Les résultats de la consultation seront publiés.

La documentation envoyée à chaque collaboratrice ou collaborateur lui permet de s'informer complètement sur le contenu de l'accord et les positions en présence. Elle comprend le texte intégral de l'accord, conclu entre le Conseil d'Etat et la FSF, une série de documents précisant le contexte et les perspectives de révision du statut, ainsi qu'un message du Conseil d'Etat exhortant le personnel à soutenir l'accord. Cette documentation comprend en outre les prises de position divergentes des associations du personnel, la FSF d'une part, SUD et SSP d'autre part. Chaque collaborateur de l'Etat est appelé à s'exprimer par oui ou par non sur un coupon-réponse portant la déclaration suivante: " Je souhaite que la révision du statut de la fonction publique soit basée sur l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et la FSF ".

Les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat disposeront de dix jours pour donner leur avis et retourner leur coupon-réponse. Les modalités de la consultation garantissent l'anonymat des réponses et la fiabilité des résultats. Le coupon-réponse est en effet à retourner à un notaire qui les collectera et ne fournira que les résultats d'ensemble au Conseil d'Etat. Par ailleurs, un code barre unique imprimé sur chaque coupon-réponse évite les éventuelles manipulations.

Les résultats, qui seront disponibles début avril, seront publiés et portés à la connaissance des collaboratrices et des collaborateurs de l'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 février 2000

Charles Favre, conseiller d'Etat, 021 / 316 20 09 Frédéric Daler, chef du Service du personnel, 021 / 316 19 19.